

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRONAY Timothée, DURILLON Gérard, FESSY André, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, GIRARD Gabriel, VEILLARD Patricia, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

Absents excusés : BROSETTE Maryline, POULARD Denis, AUTUSSE Lionel

Absent : COGNET François

Ayant donné procuration :

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Gérard DURILLON est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 avril 2025

Date d'affichage : 24 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	10
Quorum :	06

Ordre du jour de la séance

- 1- Résultats de la commission d'appel d'offres pour les travaux de raccordement de la station d'épuration à la station intercommunale de la COR
- 2- Planning de l'étude pour la restauration de la continuité écologique sur le Rhins
- 3- Compte-rendu de la réunion avec la COR pour les tarifs fixés dans le projet de convention
- 4- Compte-rendu de la réunion de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
- 5- Convention de pilotage et de financement du poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunes
- 6- Questions diverses
- 7- Tour de table

Résultats de la commission d'appel d'offres pour les travaux de raccordement de la station d'épuration à la station intercommunale de la COR

Les entreprises avaient jusqu'au 7 avril 2025 pour répondre à l'appel d'offres. Trois entreprises avaient fait la visite de la station en mars dernier, mais seule la SADE a répondu. L'analyse de la candidature et des prix a été réalisée et ne montre pas d'erreur. La SADE est dans l'enveloppe estimative du Bureau d'Etudes OXYRIA.

Des compléments ont été demandés à la SADE pour un retour avant le 5 mai 2025.

L'offre tranche ferme est de 211 985,00 € HT + les tranches optionnelles soit un coût total de 256 795,00 € HT.

Une nouvelle réunion de présentation des réponses attendues et de négociation est fixée le lundi 12 mai 2025 à 8h30.

La mairie a demandé des économies sur certains postes entre 30 et 40 000 €.

Début des travaux prévu pour début septembre.

Etude pour la restauration de la continuité écologique sur le Rhins

Une réunion de démarrage a eu lieu le 28 mars dernier, avec le bureau d'études VD Ingénierie, en présence de Sylvain GARCIA technicien à Roannaise de l'Eau.

M. le Maire a rappelé le contexte des missions confiées à VDI, qui font suite à un courrier reçu de la DDT en 2023, à savoir :

- le non fonctionnement de l'équipement mis en œuvre sur le Rhins en 2007
- le maintien de deux réseaux d'assainissement ancrés dans le seuil

- la présence d'un pont en amont et de murs (rive droite amont et rive gauche aval) dont il ne faut pas dégrader la structure
- l'absence de droit d'eau et d'usage de l'ancien bief
- Le souhait évoqué par les adjoints de maintenir la crête du seuil « glacis » afin de conserver un ilot de fraîcheur au niveau du bourg
- l'aménagement doit être adapté au franchissement des espèces cibles (espèces à valider par la DDT).

Les premières étapes sont les suivantes :

- Mise au point sur les levés topographiques (facture divisée en 2 : ½ commune, ½ VDI)
- Collecte des données
 - o Données du PPRI (par la mairie)
 - o Plan et profondeurs des réseaux d'assainissement (à faire auprès de SUEZ)
 - o Données vis-à-vis de la faune piscicole (à demander à FDAPPMA)
 - o Fiche contrôle de la passe auprès de l'OFB
 - o Etude de l'état du pont faite par le CEREMA
 - o Toute information semblant pertinente (photos, plans, etc...)
- Réalisation d'un état des lieux et énumération des enjeux et contraintes
- Consolidation et présentation des esquisses.

Compte-rendu de la réunion avec la COR pour les tarifs fixés dans le projet de convention

M. le Maire a rencontré les services de la COR, en présence de la vice-présidente Sylvie MARTINEZ, pour se faire réexpliquer les tarifs proposés dans le projet de convention.

Il présente la décomposition des tarifs, soit :

- le coût supplémentaire pour l'utilisateur
- la participation de la commune à SUEZ et la COR.

Il a demandé à SUEZ de revoir ses tarifs à la baisse, pour que l'opération soit neutre pour l'utilisateur.

Il est toujours en attente de l'avenant.

La convention et l'avenant seront votés lors de la prochaine réunion fixée le 13 mai 2025.

Compte-rendu de la réunion de l'Union Régionale des Professionnels de Santé

M. le Maire s'est rendu à une réunion de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette institution est composée de 60 médecins élus pour 5 ans, issus des syndicats de médecins représentatifs, représentant 14000 médecins libéraux, dans 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, répartis en 2 collèges de 30 médecins chacun : le collège des généralistes et le collège des spécialistes.

Ses missions et actions :

- représenter les 14000 médecins libéraux
- participer à l'organisation des soins sur le territoire
- œuvrer pour l'attractivité de la médecine libérale
- mener des actions de santé publique
- faire connaître et reconnaître le métier de médecin libéral
- accompagner les médecins à la gestion de l'entreprise libérale
- favoriser le lien interprofessionnel, former et informer
- renforcer le dialogue, la concertation, la coopération entre les acteurs de la santé et les décideurs politiques

La collaboration entre les élus locaux, les collectivités et l'URPS doit favoriser une approche adaptée aux spécificités locales pour améliorer l'offre de soins et l'exercice de nos confrères dans les territoires, et par conséquent la santé de la population.

L'URPS n'a pas de solution « miracle », cependant elle essaie de mettre en œuvre des actions pour trouver des solutions aux différentes problématiques rencontrées dans les territoires. Notamment, Elle a régulièrement des contacts avec des internes, futurs installés en libéral, à qui elle transmet des informations qui parviennent des collectivités.

Le site internet de l'URPS permet la publication de petites annonces : [Dépôt d'une annonce - URPS Médecins AuRA](#).

Il ne s'agit pas pour l'URPS de recréer ce qui existe déjà dans les territoires, mais d'être un point centralisateur.

Convention de pilotage et de financement du poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunes

Vu l'article L2334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la participation au financement d'associations,
Vu la compétence partagée entre les communes et la CoPLER dans le domaine de la jeunesse,
Vu la Convention Territoriale Globale de la CoPLER (2022-2026),

Monsieur le Maire présente le projet de convention de pilotage et de répartition financière entre la CoPLER, l'ASAJ et les communes pour le poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunes.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CoPLER et de son axe 2 « Enrichir les services en direction des jeunes ».

La présente convention décrit les modalités de gouvernance, de soutien et de financement du poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunes (ADIJ) entre l'ASAJ, la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône et les 16 communes, jusqu'en 2027.

Les communes signataires s'engagent à nommer un référent, participer au groupe de travail, être en appui de l'accompagnatrice d'initiatives jeunes, faire du lien avec les Jeunes, à faciliter la réussite des projets des jeunes.

Elles s'engagent à financer 40% du reste à charge au prorata du nombre d'habitant, la CoPLER finançant de son côté les 60% du reste à charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **VALIDER** la convention de pilotage et de répartition financière entre la CoPLER, l'ASAJ et les communes pour le poste d'Accompagnatrice d'Initiatives Jeunes telle ci-annexée
- **AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Tour de table

André FESSY informe de la plantation d'une haie salle des 3 chênes. Il reste à planter les bacs salle des 3 chênes. La cour derrière la mairie a été décaissée et gravillonnée.

Un drainage sera fait au terrain de foot pour l'eau qui s'écoule des prés d'Alexandre CHARTIER. Des trous seront bouchés dans le chemin de Montmartin, impasse Chancey et chemin des Martines.

Il a demandé un devis demandé à l'entreprise PONTILLE TP pour la reprise d'enrobé à la station d'épuration. Les tarifs sont beaucoup moins élevés que la proposition de la SADE. La tranche optionnelle sera donc enlevée du marché.

Bertrand GONIN demande quelle quantité de boues sera à évacuer de la station d'épuration et le mode d'évacuation.

Jacqueline CHARTIER demande quelle solution est proposée pour le branchement électricité pour l'inter 15 août en bas de la rue de la gare. Bertrand GONIN propose de tirer une prise de chez Longin et charge Jacqueline de faire la demande au propriétaire.

Elle souhaite savoir où en est l'avancée des casiers à la salle des sports pour les associations. M. le Maire lui répond qu'aucune date de fin de chantier est annoncée mais que le projet avance.

Michel DURET a eu le devis de l'entreprise Larue pour tous les travaux d'électricité permettant de lever les réserves de SOCOTEC ; les travaux seront priorités, au vu du montant du devis.

Les pièges à frelons fonctionnent bien puisqu'une cinquantaine a déjà été capturée. Gabriel GIRARD propose de déplacer le sien, car il n'a pris aucun frelon à ce jour. Une réunion serait à prévoir avec l'ensemble des piégeurs.

M. le Maire informe M. DURET qu'un courrier a été fait pour le problème des chats errants, mais qu'il n'a reçu aucune réponse.

Patricia VEILLARD fait le compte-rendu de la réunion du CME du passage de flambeau entre les anciens et les nouveaux élus.

Les enfants ont voté pour le choix des guirlandes de Noël et un tableau récapitulatif de toutes leurs idées a été fait. Elle informe que M. le Député, Antoine VERMOREL MARQUEZ a adressé un courrier pour les féliciter de leur élection. Une copie sera remise à chaque enfant lors de la prochaine réunion.

Gabriel GIRARD signale que le cumulus de la salle des charpentes est réglé trop fort au niveau de la chaleur. Michel DURET se propose d'effectuer le réglage.

Il informe que le bal des jeunes s'est bien passé, mais qu'ils ont dû nettoyer la salle des sports le matin, à la suite du tournoi de basket de la veille. Il trouve qu'il y a un manque de respect pour la mairie et les jeunes. M. le Maire l'informe qu'il a appelé le Président dès qu'il a eu connaissance de l'état de la salle et qu'il a signifié aux jeunes qu'ils ne paieraient pas le nettoyage de la salle.

Le président a pris des dispositions auprès des joueurs.

Bertrand GONIN en profite pour signaler qu'une toilette est souvent bouchée. Gérard DURILLON explique qu'il y a un problème de pente.

Timothée CRIONAY distribue l'agenda du prochain mois et demande qui sera là pour le Tour du Pays Roannais pour aider tout au long de la journée. Nathalie LAFAURIE, Jacqueline CHARTIER, Delphine TOURNUS, Gabriel GIRARD seront présents.

Prochaine réunion de conseil municipal : le mardi 13 mai 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire,
Timothée CRIONAY**

**Le secrétaire,
Gérard DURILLON**